



TEXTE ADOPTÉ n° 131  
« Petite loi »

# ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2007-2008

10 avril 2008

---

## PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE  
EN PREMIÈRE LECTURE,

*autorisant la ratification du **traité de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes.***

*L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros : 352 et 777.

---

### **Article unique**

Est autorisée la ratification du traité de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes, adopté à Genève le 20 décembre 1996, et dont le texte est annexé à la présente loi (ensemble les déclarations communes) <sup>(1)</sup>.

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 10 avril 2008.*

*Le Président,*

*Signé : BERNARD ACCOYER*

---

(1) *Nota* : voir le document annexé au projet de loi n° 352.